



ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS

Actualités du 2^e trimestre 2026

Le mot du Conseil national • Juillet 2026

01 Nombre de membres, budget et cotisations annuelles

Le Conseil national s'est réuni au cours du deuxième trimestre, les 24 avril et 2 juillet 2026. Les réunions se sont tenues par visioconférence.

Au 1er juillet 2026, nous comptons parmi les membres :

1436 GÉOMÈTRES-EXPERTS INDÉPENDANTS	299 GÉOMÈTRES-EXPERTS FONCTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS	29 GÉOMÈTRES-EXPERTS PERSONNES MORALES
--	--	---

En ce deuxième trimestre de l'année, notre trésorière a à nouveau réalisé de précieuses tâches, ce qui a permis au Conseil National d'approuver les comptes annuels de 2025. Ceux-ci seront rendus accessibles sur le site de l'Ordre, notamment via le rapport annuel.

Dans ce contexte, nous adressons un rappel à l'attention des personnes, inscrites en 2025 comme Géomètres-Experts, qui n'ont pas encore réglé leur cotisation.

L'émission des appels à cotisation relatifs à l'année 2026 est en cours. Nous vous saurions gré d'assurer un bon suivi lors de la réception de ce document, la perception de ces cotisations étant primordiale pour le bon fonctionnement de votre Ordre.

Pour rappel : avant la création de l'Ordre, une contribution annuelle très limitée était

allouée aux Conseils fédéraux, qui relevaient alors du SPF Économie. Naturellement, cette contribution était insuffisante pour couvrir les frais de fonctionnement réels. La différence était prise en charge par l'État et donc par les contribuables. Désormais, l'Ordre étant une institution indépendante, tous les frais de fonctionnement, y compris le personnel, l'infrastructure, les systèmes numériques, les réunions, la communication et l'assistance juridique, sont directement à sa charge.

Certains comparent nos cotisations à celles des avocats et des agents-immobiliers. Ces derniers contribueraient nettement moins. C'est oublier que ces deux professions comptent à peu près 10 fois le nombre de nos membres et, relativement, leurs titulaires paient donc environ 5 fois plus.

02 Activités d'agent immobilier exercées par les géomètres-experts

De nombreux géomètres-experts se demandent s'ils peuvent pratiquer les activités d'agent immobilier. La réponse est affirmative. En effet, l'AR du 15 mars 2005 prescrit que, entre autres, relèvent de la compétence du géomètre-expert :

“L'exercice des activités réglementées d'agent immobilier, en application de l'article 4, 1° de l'arrêté royal du 6 septembre 1993 protégeant le titre professionnel et l'exercice de la profession d'agent immobilier. Pour ces activités, le géomètre-expert est tenu de respecter les règles de déontologie de l'Institut professionnel des agents immobiliers, ci-après dénommé 'Institut'. Le contrôle du respect de ces règles et des articles 4 à 19 de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme est toutefois exercé par le Conseil fédéral ou le Conseil fédéral d'appel.”

Nous constatons qu'à ce jour quelque 350 membres déclarent des activités d'agent immobilier (200 NL et 150 FR/DE).

Signalons que très récemment, le Cellule de Traitement de l'Information Financière (CTIF - CFI) a envoyé les demandes à contribuer à ses frais de fonctionnement, à concurrence de €21,63.

Devant cette somme modique, nous conseillons à nos membres de s'inscrire pour les activités d'agent immobilier car il s'agit d'une diversification bienvenue en temps plus difficiles. Il suffit d'écrire un courriel à info@geometre-expert.be.

03 Formation permanente et assurance

Parallèlement, les membres ont été invités à se connecter au site de l'Ordre et à déposer leurs attestations relatives aux heures de formation ainsi que leur(s) attestation(s) d'assurance pour 2025, via la plateforme. Ceux qui ne l'ont pas encore fait sont priés de le faire sans délai, le délai officiel ayant exceptionnellement été prorogé au 20 juin 2026.

Le nombre d'heures de formation des personnes s'inscrivant en cours d'année ou des étudiants obtenant leur diplôme en cours d'année civile sera calculé au prorata de la date d'inscription. Dès 2026, il sera mis fin à la dispense de formation permanente pour les nouveaux diplômés, telle que mise en place par le Conseil fédéral néerlandophone.

Quelques problèmes concernant la saisie de données ont été rencontrés et ils sont graduellement résolus. Nous remercions l'ensemble des membres qui ont répondu pour leur réactivité.

Si vous rencontrez un problème lors de la connexion à votre espace personnel, il est impératif de contacter l'Ordre via info@geometre-expert.be. Notez que dans certains cas, une simple actualisation de la page web vous permettra d'avancer dans vos démarches (touche F5 pour forcer ce rafraîchissement).

Dans le cadre de la formation continuée obligatoire, le groupe de travail spécifique a soumis une nouvelle version du texte au Conseil national. Ce dernier doit désormais se prononcer sur ce projet en précisant clairement ses attentes. L'objectif étant d'élaborer un arrêté ministériel qui entrera en vigueur à temps pour réglementer la formation continue à partir de 2027.

04 Le Maatregelen Register (Registre des mesures)

Depuis 3 mois, la consultation du **registre des mesures** est obligatoire pour chaque transfert de droit de propriété. Cependant, l'OGE .be a relevé que les géomètres-experts n'avaient pas accès à ce registre, contrairement aux notaires et agents immobiliers.

Dans ce cadre, une première réunion s'est tenue avec des représentants d'Athumi et de l'Agence de la Justice et du Maintien. Actuellement, les géomètres-experts seraient exemptés de consultation du registre



des mesures. Des consultations ultérieures auront lieu concernant une modification du décret-cadre afin de nous accorder l'accès à ce registre.

05 **Comptes pour tiers – collaboration avec Febelfin**

Concernant la facturation par des tiers pour les géomètres-experts – application de l'article 80 de la loi du 3 mai 2024 – le projet d'accord (NL/FR) a été transmis aux experts du groupe de travail de Febelfin. Une réunion de suivi entre Febelfin et l'OGE .be devrait se tenir prochainement.

06 **Commission Formation Professionnelle (CFP)**

Ces dernières semaines, un nouveau président a été nommé au sein de la CFP : Axel Annaert. Nous tenons à remercier son prédécesseur, Alain Hendoux, pour le travail accompli lors du lancement de la Commission. Par ailleurs, Kathy Mignon a accepté de devenir membre titulaire.

Il y a lieu de recruter de nouveaux membres. Des profils adéquats sont donc actuellement recherchés pour un poste de membre titulaire et deux postes de membres suppléants, tous francophones.

Récemment, une réunion de suivi s'est tenue concernant l'arrêté royal relatif à la formation professionnelle. Le SPF Économie a fourni une liste de questions auxquelles l'Ordre doit répondre. Une étroite collaboration entre le Conseil national et la CFP sera nécessaire pour répondre à nombre de ces questions.

07 **Coordination entre le Conseil national et les Chambres exécutives**

Dans le cadre de l'harmonisation des Chambres exécutives et des Chambres d'appel, une réunion de coordination a eu lieu le 30 juin.

Des sujets très divers ont été abordés, tels que le dépistage de l'exercice illégal de la profession, l'omission de membres qui ne répondent plus à nos sollicitations, la gestion des inscriptions non-finalisées, le contrôle des attestations de formation permanente,

notamment la dispense pour les nouveaux diplômés qui est abandonnée, la gestion d'éventuelles plaintes adressées à l'encontre d'un membre d'une Chambre, l'information adressée aux membres suppléants des Chambres, la publication des dates de séances, les conseils à donner aux membres pour réduire le nombre de plaintes (voir nos prochains numéros).

08 **Coopération avec le Notariat**

Au courant du mois de juin, une nouvelle réunion s'est tenue avec des représentants du notariat. Les points suivants ont été abordés :

- Vérification de l'inscription au registre des géomètres-experts qui établissent les plans et les procès-verbaux ;
- Plan annexé à l'acte (Livre VII du Code civil) ;
- Authentification des rapports de bornage ;
- Collaboration pour l'accès aux données patrimoniales.

09 **L'Ordre de Géomètres-Experts devient membre de la FIG**

Le 24 mai 2026, l'Assemblée générale de la FIG (Fédération internationale des géomètres) qui s'est tenue au Cap (Afrique du Sud) a accueilli, à l'unanimité, l'Ordre des Géomètres-Experts en tant que nouveau membre. Nous rejoignons ainsi l'UBG, fondatrice de la FIG il y a 148 ans (via l'UGEB-ULEB).

D'aucuns estiment que l'implication dans les instances internationales n'est pas très utile pour les géomètres. Cependant, il est important de rappeler que des décisions essentielles sont prises au niveau européen et mondial. Ainsi, la FIG a-t-elle lancé une consultation en matière de déontologie professionnelle, le CLGE quant à lui s'est spécialisé dans la réglementation professionnelle au niveau européen. Tôt ou tard, ces informations



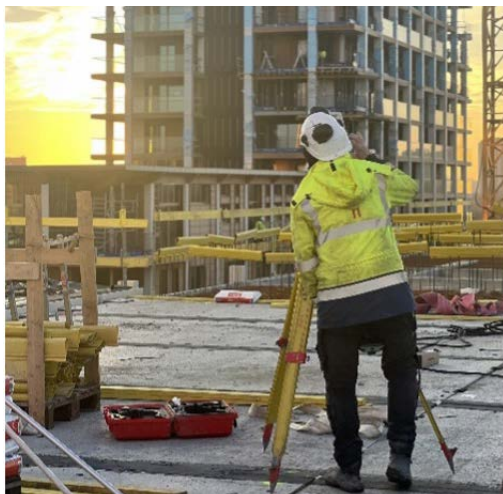
Jean-Yves Pirlot reçoit le certificat des mains de Diane Dumashie, présidente FIG

influenceront la pratique professionnelle en Belgique.

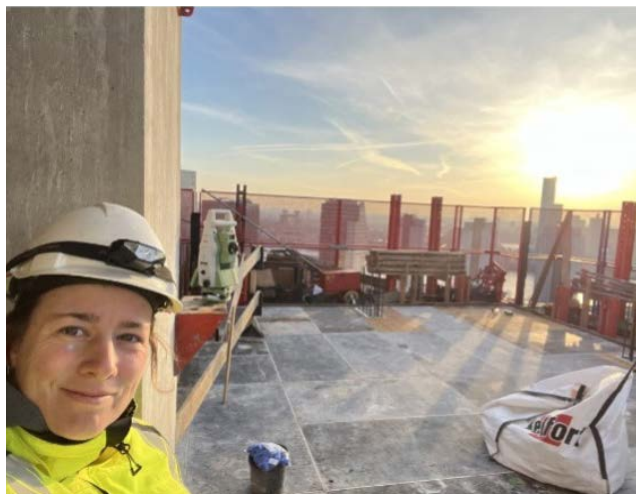
Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez consulter les sites internet suivants www.fig.net et www.clge.eu.

10 CLGE Photo Contest

Toutes nos félicitations à deux membres qui sont aux premières places du **CLGE Photo Contest**, organisé chaque année à l'occasion du Global Surveyors' Day (21 mars de chaque année).



1^{re} place - Stijn Teugels



2^e place - Marijke De Cleer

Voici les photos primées, respectivement de Stijn Teugels et Marijke De Cleer.

A vos caméras pour l'édition 2027 ! Le concours prendra une dimension mondiale et c'est une raison de plus pour mettre la Belgique sur la carte du concours.

11 Représentation de l'OGE .be et recrutement de nouveaux membres

Comme vous le savez, la profession de géomètre-expert est en pénurie car elle n'attire que peu de jeunes. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons pris la décision de promouvoir notre métier lors de salons d'orientation professionnelle. Dans ce cadre, nous sommes à la recherche de membres disposés à nous représenter sur le stand « Géomètre-Expert » lors d'un salon dans les prochains mois.

Vous voulez transmettre votre passion ? Inscrivez-vous à l'adresse info@geometre-expert.be

OÙ SERONS-NOUS PRÉSENTS ?

26 nov. 2026 Geo Expo — Liège, le jeudi

27-28 nov. 2026 Salon SIEP — Tour & Taxis, Bruxelles

28-30 janv. 2027 Journée d'information sur les études (SID-in) 2027 — Limburghal, Genk

Ces évènements sont l'occasion idéale pour les élèves, en fin de secondaire, de découvrir les études supérieures et les carrières possibles. Le nombre de jeunes présents est conséquent, ce sont donc de belles opportunités de mise en avant de notre profession vers la nouvelle génération.

Dans le cadre de la représentation de l'Ordre auprès des membres, le Bureau et le Conseil national étaient bien représentés lors du 150^e anniversaire de l'Union des Géomètres-Experts de Bruxelles et des Brabants, le 4 juin dernier. Nous tenons à transmettre nos félicitations à l'UGE-ULEB pour cette magnifique manifestation et leur anniversaire.



Séance protocolaire à l'Hôtel de Ville de Bruxelles



Partie festive du 150ème anniversaire de l'UGEB-ULEB

In memoriam

Condoléances

Nous avons le triste devoir de vous annoncer les décès des membres **Pascal Marey** (Tournai), **Emmanuel Seha** (Namur), **Johan Vandewalle** (Coxyde) et **Jean-Claude Guilbau** (Mons), survenus durant le premier semestre de l'année 2026.

Nous adressons nos sincères condoléances à leurs proches.

12 Appel à candidatures pour les postes de Commissaires aux Comptes (1NL / 1 FR-DE)

Un appel à candidatures pour le poste de commissaire aux comptes pour 2027 a été envoyé aux membres par courriel. Les candidatures, comprenant une lettre de motivation et un CV sont attendues au plus tard pour le **20 septembre 2026** et sont à transmettre à r.ripeanu@geometre-expert.be.



Vacances bien méritées

Entre juilletistes et aoûtistes, nous souhaitons à tous de merveilleuses et reposantes vacances !



Orde van Landmeters-Experten
Ordre des Géomètres-Experts
Kammer der Landmesser-Gutachter

info@geometre-expert.be
www.geometre-expert.be